emorque de travai	Marque de fabrique	Type AL 22 res	p. *)	F. d'homologation	
Constructeur Identification Plaquette constr. Numéro du châssis Importateur princ. Véhicule homologué	EHRSAM AG., Feuerwehrgeräte "AL 22" (sans moteur) resp. constructeur Préfixes, p. à gauche, à l'arrière sur la à l'avant, en haut sur le te - 76/0128 Signes fixes	. "ALM 22" (avec .e. "76" = millési la plaque de trans tube du timon ou	moteur) me mission à gauch	sur la plaqu e en haut sur e traverse	ette di
Châssis Nombre d'essieux Suspension Frein de service Frein d'arrêt	l - mécanique, par inertie, à e blocage de recul mécanique, mécanique, à expansion inte	sécurité de rupt	ure	s 2 roues	
Carrosserie	échelle	Poids Poids Poids à vide :	avant	arrière	total
	int. ext. 9640/10050 2280 2400 av av 5640/6050 ar 4000	Charge utile ou Poids de service Poids total Garantie fabrique Dimens, pneus Ply / bar	s.bul	1900 6.00-20 8 / 3,75	1900
Empattements Voie	av ar <u>2060</u> av ar <u>5640/_6050</u> - axe ar	Charge pour V max Vitesse maximale selon Vitesse maximale selon		2110 30 ur	<u>30</u> 30

Equipement §)		Moteur de travail	Moteur à piston rotatif	
Feux rouges	CH 1 1133 04	Marque	<u>F & S</u> Type <u>KM 48</u>	
Feux stop	CH 1 1133 04	Bruit	68 à t/min 5000	
Clignoteurs av		Silencieux	1 pot 280x200x80	
ar	CH 1 1133 04	Mesure des gaz	-	
Catadioptres av	<u>r (E) </u>	Déparasitage	OCE, annexe 8 chiffres 3+4 "B	
lat.	<u>I (E) </u>			
ar	III (E)	Indications pour le permis de circulation		
Feux de gabarit av	CH 1 1103 O1	Genre remorque	Remorque de travail	
lat.	_	Marque et type	EHRSAM, AL 22 ou ALM 22	
ar	CH 1 1104 01	FH-No CH	<u>9222_26</u>	
ar vers l'av	CH 1 1104 01	Carrosserie	<u>échelle</u>	
Eclairage plaque	1/ séparé	Poids à vide	Charge utile	
Cale	2/ 200x125x80	Poids de service s.bulletin pes. Poids total		

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

§) Equipment

Garde-boue et équipement électrique lors de l'utilisation industrielle; lors de l'utilisation par les services du feu, seul l'éclairage de secours est exigé (OCR art. 30).

A noter dans le permis de circulation:

- disque 30 km/h exigé;
- signal selon OCE, art. 35, al. 4, exigé.
- *) Valable à partir du No du châssis: 76/0128

Wädenswil. 11.3.76

Lieu et date de l'homologation

Remplace FH du 11.03.76 Emplacement No du châssis (20.08.85)

Homologation fédérale des types de véhicules

V 40789/3

		•						
	Remorque de travail	EHRSAM	AL 2 2 ALM 2 2	CH 9222 26				
:	Fiche complémentaire I Complément du 14.12.87 à Berne - SW							
	Variante de meus	: 6.00 - 20, pour Vmax	6 PR, charge par essie 30 km/h	u = 2096 kg (4,1)				
		•						
'n				·				
Service fédéral d'homologation								
iomor								
ral d't								
fédé				,				
ervice								
Ó			•					